



Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

ID : 064-216404178-20220921-2022_064-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 18

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

16/09/2022

Date d'affichage

16/09/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-deux, le vingt ET un septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :

Mme DURAND Pascale donne pouvoir à Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme WEISS Myriam, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme WEISS Myriam

Numéro interne de l'acte : 64

Objet : Approbation de la convention commune de Nay / USCN canoë-kayak

La Ville de Nay souhaite développer un festival « Sun'iNay » qui a pour objet la promotion des sports de plein air dans un cadre festif de concerts au bord des berges du gave de Pau.

Au cours de cette manifestation, diverses animations sont proposées :

- des jeux nautiques, des initiations au canoë-Kayak, stand-up paddle,...
 - des initiations : escalade, trampoline, boccia, sarbacane, escrime, peinture, jeux en bois,...
 - un contest skate
 - une scène musicale
- ainsi qu'un stand restauration et buvette.

Afin de formaliser le partenariat technique et financier avec l'association partenaire 2022 l'USCN canoë kayak, il y a lieu de prévoir la présente convention.

Après avis favorable de la commission sport du 6 septembre 2022,

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

 SLOW

ID : 064-216404178-20220921-2022_064-DE

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer la « Convention de partenariat entre la ville de Nay et le club de canoë kayak dans le cadre de la 1ère édition du festival Sun'iNay »

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

Signé BB

Bruno BOURDAA